

Politique sanitaire cantonale 2026-2030

Réforme de la gestion des urgences : les enjeux de la mise en oeuvre

La Direction générale de la santé du canton de Vaud (DGS) a récemment soumis à consultation sa future politique cantonale de gestion des urgences sanitaires pour la période 2026-2030. La Société Vaudoise de Médecine (SVM) a participé à cette consultation afin de faire entendre la voix des médecins qui assurent quotidiennement la gestion des urgences sur l'ensemble du territoire cantonal.



Le diagnostic posé par la DGS est largement partagé : la complexité croissante du système des urgences, l'engorgement des structures et la pénurie de professionnels constituent des défis réels. Toutefois, le Canton reconnaît lui-même que le dispositif actuel fonctionne globalement bien. L'enjeu consiste donc avant tout à améliorer les structures existantes en s'appuyant sur leurs forces.

Le rôle central des médecins doit être reconnu

La politique cantonale met l'accent sur la multiplicité des parties prenantes impliquées dans la gestion des urgences. La SVM relève toutefois que le rôle des médecins n'y apparaît pas à la hauteur de leur contribution effective au dispositif. Les médecins assurent quotidiennement l'évaluation, l'orientation et la prise en charge d'une part importante des urgences dans le cadre de l'astreinte à la garde.

Une réforme qui comporte des risques

Les principes directeurs proposés par le Canton sont largement consensuels. Leur mise en œuvre peut toutefois produire des effets très différents selon les choix retenus.

La SVM sera particulièrement attentive à trois risques : une centralisation excessive du système, une standardisation des pratiques insuffisamment ancrée dans les réalités du terrain et un alourdissement administratif supplémentaire. Le développement d'outils de pilotage et de monitoring ne doit pas conduire à réduire le corps médical à une source de données ou à un simple maillon d'exécution de processus standardisés.

Des questions encore ouvertes

La consultation laisse plusieurs questions fondamentales en suspens. Le renforcement de la coordination suppose une clarification préalable des rôles et responsabilités des parties prenantes. La SVM estime également que les implications financières des évolutions envisagées doivent encore être précisées. Il s'agira de veiller à ce que celles-ci ne conduisent pas à un transfert de charges vers les médecins.

La réussite de cette politique dépendra finalement moins des principes affichés aujourd'hui que de la manière dont ils seront mis en œuvre demain.

Hugo Jaeger
Juriste, Société Vaudoise de Médecine